

Comité d'Ile de France



de la Fédération Française de cyclisme



252, rue de Rosny - 93106 Montreuil Cedex - Tél. : 0142870010

Cahier des charges et règlement

**du Championnat d'Ile de France
de VTT X. Country**

CAHIER DES CHARGES

ORGANISATIONS DES CHAMPIONNATS REGIONAUX DE VTT - COUNTRY

Les championnats régionaux de Vélo Tout Terrain sont la propriété du Comité de l'Ile de France Cyclisme de la FFC. L'organisation de ces Championnats ne peut être confiée qu'à des clubs affiliés au Comité Régional Ile de France de Cyclisme de la FFC.

Seuls les coureurs de nationalité française, licenciés des séries ou catégories : élite, 1^{ère} catégorie, 2^{ème} catégorie, 3^{ème} catégorie, départementales, minimes, cadets, cadettes, juniors, espoirs et masters dans un club d'Ile de France peuvent y participer, recevoir un titre et accéder au podium. Les titulaires de : Passeport nature, dirigeant et cadre technique, licence accueil et cyclo - sportive, les licenciés d'autres comités, des autres fédérations et les non licenciés seront acceptés mais partiront à la suite des licenciés F.F.C. du C.I.F. Ces derniers devront fournir un certificat médical de moins de 3 mois et une autorisation parentale pour la mineure.

Les organisateurs doivent respecter la réglementation en vigueur que seul le Comité Régional est en mesure de faire appliquer et de contrôler.

CHAPITRE I : SELECTION DES ORGANISATEURS

L'organisateur est retenu parmi les clubs affiliés au C.I.F. dont le projet est conforme au présent cahier des charges et règlements particuliers des épreuves.

Les clubs candidats à l'organisation devront avoir organisé au moins une compétition de VTT X. Country dans les 2 années précédant le Championnat pour lequel ils postulent.

Pour 2007, l'Organisation est confiée à l'US Mauloise.

Les épreuves auront lieu à : MORANVILLIERS (Yvelines)

**Renseignements et engagements : Eric BONNET
44, Chemin de Poissy
78580 MAULE
Tél. : 06 10 56 94 06**

CHAPITRE II : DETAILS D'ORGANISATION

- A - L'organisateur désigné aura à sa charge de diffuser en temps et heure le détail de l'organisation au CIF, d'obtenir les autorisations des maires, O.N.F., préfectures, Police Nationale, propriétaires des sites privés, etc...
- B - L'organisateur devra prévoir suffisamment de personnes et de signaleurs pour assurer la sécurité des coureurs sur la totalité du circuit (carrefours, circulation). Ces signaleurs devront être déclarés conformément au décret n° 92-757 du 3 Août 1992 et à l'arrêté du 26 Août 1992.

L'organisateur fournira une personne pour la distribution des plaques de guidon et une personne au secrétariat d'arrivée pour rédiger le classement sous la responsabilité du juge à l'arrivée.

Le délégué nommé par le CIF assurera le contrôle des participants, le respect du présent cahier des charges et la remise des maillots ou fanions aux champions régionaux.

L'organisateur devra prévoir la présence d'un organisme de secours pour assurer les premiers secours éventuels. Il s'assurera de pouvoir joindre par téléphone immédiatement un médecin disponible, le SAMU, les pompiers et police secours.

- C - Le circuit de l'épreuve : l'organisateur devra prévoir le balisage du circuit afin qu'aucune ambiguïté ne puisse nuire aux concurrents. Les passages rétrécis seront limités et devront être exclus des 300 premiers mètres du parcours, sur cette distance le passage devra impérativement être d'une largeur de 3 mètres minimum.

L'organisateur devra prévoir, la matérialisation de la ligne d'arrivée avec des barrières sur 50 mètres de chaque côté de la zone d'arrivée, il devra être en mesure de fixer sur celles-ci les banderoles de la FFC et du CIF fournies par le CIF.

Des panneaux indiquant les 5 derniers kilomètres et le dernier kilomètre devront être posés sur le côté droit du parcours.

Conformément à la réglementation des lignes de départ et d'arrivée seront tracées au sol, et une zone d'appel sera matérialisée. La ligne d'arrivée devra se situer sur une voie en bon état suffisamment large pour permettre un sprint.

La circulation y sera temporairement interdite.

Un service d'ordre devra interdire l'accès à la ligne d'arrivée à tout spectateur 25 mètres avant et après la ligne d'arrivée.

- D - Animation : l'organisateur devra installer un poste de sonorisation et prévoir un commentateur local ou officiel pour renseigner le public.

CHAPITRE III : ORGANISATION GENERALE

- A - **L'organisateur ayant obtenu toutes les autorisations nécessaires pour l'organisation devra déclarer l'épreuve au Comité de l'Île de France sous le titre "Championnat d'Île de France de VTT X. Country" et ouverte aux licenciés Français de la FFC, l'épreuve sera obligatoirement régionale.**

Le Comité régional prendra à sa charge les droits d'organisation et les indemnités des 2 commissaires désignés par la commission régionale des commissaires et chronométreurs.

Les maillots seront fournis par le Comité d'Île de France.

Les plaques de guidon seront prêtées par le C.I.F.

L'organisateur :

- devra communiquer à la presse l'annonce de ces championnats d'Île de France.
- devra prévoir un endroit couvert et suffisamment confortable pour la distribution des Plaques de guidon et assurer le secrétariat.
- devra éditer un programme indiquant visiblement le titre "Championnat d'Île de France VTT", le club organisateur et son adresse, la liste des engagés, le circuit, le comité d'honneur et le comité d'organisation.
- devra installer à l'arrivée un podium (1,50 mètre de hauteur minimum) pour le juge à l'arrivée (couvert en cas de pluie).
- devra prévoir un local pour le classement non accessible à tous.
- devra prévoir un local pour le contrôle médical comprenant 2 salles (une salle d'attente, l'autre pour les prélèvements), 1 table, 2 chaises, l'eau courante, des sanitaires ainsi que des boissons.
- devra prévoir un point d'eau pour le lavage du matériel après l'arrivée.
- devra communiquer les résultats à la presse.
- devra communiquer les résultats à l'Île de France Cycliste.
- pourra dans la mesure du possible inviter des élus et des personnalités.
- s'engage à respecter scrupuleusement le présent cahier des charges dont le contrôle et l'application seront confiés aux officiels du comité régional.

- B - **Les 2 commissaires nommés par le CIF, Céline Hutsebaut et Jean François Maillet vérifieront la qualification des concurrents au départ.**

Présentation de la licence obligatoire.

- C - **Les départs seront donnés aux heures précises définies par l'organisateur en accord avec le Comité Régional.**

Cadets, 13h00 - Minimes garçons, 13h02 - Juniors dames, 13h03 - Minimes filles et cadettes, 13h04.
Seniors et Espoirs, 14h30 - Juniors hommes, 14h32 - Masters 1 et 2, 14h34 - Seniors dames 14h35 - Tandems, 14h37.

CHAPITRE IV: PROTOCOLE

Les coureurs se présentent au podiums en tenue de course, sans casquette, sans bandeau, sans lunettes.

Aucune publicité ne sera autorisée sur le maillot de Champion d'Ile de France lors du protocole.

Les récompenses et bouquets seront fournis par l'organisation qui devra prévoir un bouquet au vainqueur de chaque catégorie, 1 coupe et 2 médailles pour les 3 premiers de chaque catégorie.

Les médailles pourront être remplacées par des coupes.

Les 2 commissaires désignés par le comité de l'Ile de France : [Jean François Maillet](#) et [Céline Hutsebaut](#) veilleront à la remise des maillots qui pourra être effectuée par des personnalités.

Tout détail non précisé sera réglé par le jury des commissaires.

REGLEMENT du CHAMPIONNAT CROSS COUNTRY

1 – DEFINITION

- 1 . 1 Le Comité de l'Ile de France met en compétition le championnat d'Ile de France de Vélo Tout Terrain X. Country.
- 1 . 2 Tous les compétiteurs licenciés français en Ile de France seront tenus d'y participer. Ils ne pourront disputer une autre compétition de vélo tout terrain le même jour (sous peine de sanctions).
- 1 . 3 Tout compétiteur qui prend part à cette compétition est censé connaître le présent règlement. Il s'engage à se soumettre sans réserve à toutes ces prescriptions.

2 - OUVERTURE DU CHAMPIONNAT aux licenciés F.F.C. de Nationalité Française du comité de l'Ile de France.

- 2 . 1 Les catégories participant au championnat sont les suivantes :
 - Minimes (Garçons et Filles) 13 et 14 ans
 - Cadets (Garçons et Filles) 15 et 16 ans
 - Juniors (Hommes et Dames) 17 et 18 ans
 - Seniors (Dames) 19 et plus
 - Masters 1 (Hommes) 30 à 39 ans (sauf élite et 1^{ère} catégorie)
 - Masters 2 (Hommes) 40 ans et plus (sauf élite et 1^{ère} catégorie)
 - Tandems (Hommes et Dames) 17 et plus Les tandems pourront être mixte et composés de coureurs de clubs différents.
 - Espoirs (Hommes) 19 à 22 ans
 - Seniors (hommes) 23 à 29 ans
- 2 . 2 Les concurrents participant au championnat doivent être de nationalité française.
Les compétiteurs doivent être titulaires d'une licence FFC de coureur des séries :
élite, 1^{ère} catégorie, 2^{ème} catégorie, 3^{ème} catégorie, départementales, minime, cadet, cadette, junior, masters. **(Passeport nature, dirigeant et cadre technique, licence accueil et cyclo - sportive exclus).**
- 2 . 3 Seule l'année de naissance est prise en compte pour l'affectation des licenciés dans les catégories. Aucun surclassement ne sera autorisé.

3 – CIRCUIT

- 3 . 1 Caractéristiques : le parcours devra présenter une variété de terrains capables de mettre en valeur les qualités athlétiques des participants.
- 3 . 2 Les boucles de moins de 5 Km sont interdites.

- 3 . 3 Des contrôles de passages pourront être établis sur le parcours.
- 3 . 4 Tout concurrent surpris en sens inverse du circuit sera mis hors course.
- 3 . 5 Toutes sorties de parcours entraînera la mise hors course.

4 - LES DISTANCES

- 4 . 1 La distance du parcours des Seniors et Espoirs se situe dans une fourchette de temps de course de 1h45 à 2h10 pour une distance de 30 à 40 km.
- 4 . 2 La distance du parcours pour les Juniors, Masters et Tandems se situe dans une fourchette de temps de course de 1h30 à 1h55 pour une distance de 20 à 25 km.
- 4 . 3 La distance du parcours pour les dames Juniors et Seniors, se situe dans une fourchette de temps de course de 1h00 à 1h10 pour une distance de 18 à 20 km.
- 4 . 4 La distance du parcours pour les cadets se situe dans une fourchette de temps de 50 minutes à 1h10 pour une distance 18 à 20 Km.
- 4 . 5 La distance du parcours pour les Minimes et cadettes se situe dans une fourchette de temps de 35 à 50 minutes pour une distance de 12 à 15 Km.

5 - ENGAGEMENTS

- 5 . 1 Les droits d'engagement sont fixés à **8,00 Euros** pour les Minimes, Cadets et Cadettes, **10,00 Euros** pour les autres catégories et **20,00 Euros** pour les tandems. **Pour les licenciés des autres fédérations et les non licenciés plus 2 euros.**
- 5 . 2 **Les engagements s'effectueront chez l'organisateur sur les bulletins officiels disponibles au CIF et sous couvert du président du club.** Les droits devront être acquittés obligatoirement avant la clôture des engagements. Tout bulletin reçu sans le règlement des engagements sera considéré comme nul. La clôture des engagements aura lieu 5 jours francs avant l'épreuve (cachet de la poste faisant foi). Il n'y aura aucun engagement sur place.
- 5 . 3 L'organisateur s'engage à rembourser aux coureurs leur droit d'engagement sur présentation d'un justificatif 3 jours avant l'épreuve.
- 5 . 4 **Sur les bulletins devront figurer : Les noms, prénoms, club, catégorie, N° de licence, date de naissance. Tout bulletin sans cachet du club ou incomplet sera retourné et considéré comme nul.**
- 5 . 5 **Les épreuves auront lieu à : MORANVILLIERS (Yvelines)**

Renseignements et engagements : **Eric BONNET**
44, Chemin de Poissy
78580 MAULE
Tél. : 06 10 56 94 06

6 - MARQUE DE COURSE

Chaque concurrent devra être muni d'une plaque de guidon.

La publicité sur les plaques de guidon est autorisée dans la norme de la réglementation fédérale.

7 - L'ACCUEIL ET LE CONTROLE ADMINISTRATIF

7 . 1 L'accueil, l'inscription et le contrôle administratif des concurrents débiteront au minimum 1 heure avant et seront clos 1/4 heure avant le départ de chaque épreuve.

7 . 2 Les concurrents devront être régulièrement engagés et présenteront leur licence au contrôle.

En contre partie l'organisation leur remettra une plaque de guidon, présentera le détail de l'épreuve comportant le plan du circuit, les degrés de difficultés, les points d'accès accompagnateurs, etc....

8 – MATERIELS ET ASSISTANCE TECHNIQUE

8 . 1 Les vélos admis dans le championnat d'Ile de France de Cross Country devront répondre aux normes officielles en vigueur.

8 . 2 Tout changement de machine entre concurrents pendant la compétition est interdit sous peine de mise hors course.

8 . 3 Aucun changement de machine n'est admis sous peine de mise hors course.

8 . 4 Aucun changement de roue n'est permis en dehors de la ou des zone(s) matérialisée(s) sous peine de mise hors course

8 . 5 Pour l'assistance technique une ou des zone(s) matérialisée(s) sera (seront) prévue(s).

8 . 6 L'assistance technique en course consiste en la réparation ou remplacement de toute pièce du vélo, à l'exception du cadre.

Il est interdit de changer de vélo et le coureur devra franchir la ligne d'arrivée avec la même plaque de guidon qu'il avait au départ.

8 . 7 Le matériel de remplacement et les outils pour les réparations devront être déposés dans la (les) zone(s). Chaque coureur doit faire les réparations ou les remplacements d'équipement lui-même ou avec l'aide d'un coéquipier à l'exclusion de tout autre personne.

8. 8 L'assistance entre coureurs en dehors de la (des) zone(s) spécifique(s) est interdite.

Les coureurs peuvent transporter avec eux des outils et pièces de rechanges

Pour autant que ceux-ci ne comportent pas de danger pour le coureur lui même ou les autres concurrents.

8. 9 L'utilisation de liaison radio ou autres moyens de communication à distance avec les coureurs est interdite.

9 - EQUIPEMENTS

9 . 1 Le port du casque rigide avec la jugulaire attachée est obligatoire pendant toute la durée de l'épreuve.

Tout coureur sur le parcours de l'épreuve ne portant pas de casque sera considéré comme ayant abandonné.

9 . 2 Tous les concurrents devront porter le maillot de leur club, ou de leur team officiel ; aucun autre attribut vestimentaire ne sera autorisé.

10 - ZONE DE DEPART

L'accès aux lignes de départ s'effectuera par l'appel des concurrents suivant l'ordre du classement de la Coupe d'Ile de France 2007; les concurrents non classés et les concurrents même classés dont l'engagement ne sera pas parvenu à l'organisateur dans les délais impartis partiront à la suite suivant l'ordre d'arrivée des engagements.

Les champions sortants si sont toujours dans la même catégorie seront appelés en premier.

Les seniors et les espoirs partiront ensemble, ils seront appelés en intercalant 5 seniors et 5 Espoirs et ainsi de suite. **2 classements distincts seront établis, 1 seniors 23 à 29 ans et 1 Espoirs 19 à 22 ans.**

(Pas de classement scratch)

Les masters 1 et 2 partiront ensemble, ils seront appelés en intercalant 5 masters 1 et 5 masters 2 et ainsi de suite. **2 classements distincts seront établis, 1 masters 1 30 à 39 ans et 1 masters 2 40 et plus.**

(Pas de classement scratch)

11 - ZONE D'ARRIVEE

L'organisateur assurera au commissaire chargé de l'appel des concurrents, l'aide d'au moins deux adjoints, l'un pour pointer la grille de passage (si circuit), l'autre pour relever et noter les numéros des concurrents franchissant la ligne.

12 - ORDRE ET HORAIRE DE DEPART

L'ordre et horaires des départs feront l'objet d'une procédure spécifique de la part de l'organisateur et de la CR VTT.

Les départs seront donnés aux heures précises définies par l'organisateur en accord avec le Comité Régional.

Cadets, 13h00 - Minimes garçons, 13h02 - Juniors dames, 13h03 -Minimes filles et cadettes, 13h04.
Seniors et Espoirs, 14h30 - Juniors hommes ,14h32 - Masters 1 et 2, 14h34 - Seniors dames 14h35 - Tandems, 14h37.

.13 - DEROULEMENT DE L'EPREUVE

- 13 . 1 Aucun concurrent ne sera autorisé à s'échauffer ou reconnaître le parcours pendant le déroulement d'une épreuve sur le tracé de celle-ci.
- 13 . 2 Aucun engin suiveur ne sera autorisé. Tout participant qui bénéficiera d'une aide matérielle ou d'une aide technique extérieure sera disqualifié.
- 13 . 3 Tout dispositif de liaison radio entre concurrents et éléments extérieurs sont interdit sous peine de disqualification du ou des concurrents.
- 13 . 4 L'échange de machine et de roues entre concurrents en course est interdit sous peine de disqualification.
- 13 . 5 Une manifestation délibérée d'aide, d'assistance, de gêne volontaire entre coureurs, dûment constatée, peut entraîner leur déclassement.
- 13 . 6 Tout concurrent doublé et rattrapé doit céder le passage sous peine de pénalités.

14 - RAVITAILLEMENT

Le ravitaillement liquide et solide est autorisé sur tout le parcours.

15 - CLASSEMENTS

15 . 1 A l'issue de l'épreuve, les classements suivants seront établis :

- Seniors Hommes
- Espoirs Hommes
- Seniors Dames
- Juniors Hommes
- Juniors Dames
- Masters 1 Hommes
- Masters 2 Hommes
- Cadets
- Cadettes
- Minimes Garçons
- Minimes Filles
- Tandems

Dans chaque catégorie, il y aura remise de maillot(s) de Championne ou de champion régional(e) que si 4 concurrents, concurrentes ou équipes ont pris le départ (décision du Comité de direction du 11 Janvier 2007).

Un prix d'équipe est attribué, le classement par équipe est calculé par l'addition des places de 4 concurrents licenciés F.F.C. d'un même club dans 3 catégories au minimum et qui ont au minimum 5 partants. Le club qui totalise le moins de points est déclaré vainqueur. En cas d'égalité c'est la meilleure place qui est prépondérante.

En cas d'irréductible ex aequo sur 4 coureurs dans au minimum 3 catégories, c'est la meilleure place suivante d'un cinquième concurrent ou plus si nécessaire qui est prise en compte.

Si moins de 5 partantes dans une catégorie dames faire le classement scratch minimales filles avec les garçons minimales. Les cadettes avec les cadets ou les minimales garçons suivant la distance parcourue. Idem pour les juniors et seniors dames avec les cadets si elles sont également moins de 5 au départ.

Un écusson fleurdélié sera remis à la 1^{ère} équipe.

15 . 2 Les classements seront affichés et signés par les commissaires au plus tard une heure après l'arrivée avec indication par fléchage du lieu d'affichage. Le délai de réclamation aura lieu 30 minutes après l'affichage.

16 - TITRES ET RECOMPENSES

12 titres de " Champion d'Ile de France de VTT X. Country 2006 " seront décernés.

Dans chaque catégorie, il y aura remise de maillot(s) de Championne ou de champion régional(e) que si 4 concurrents, concurrentes ou équipes ont pris le départ (décision du Comité de direction du 11 Janvier 2007).

- Minimale Fille
- Minimale Garçon
- Cadette
- Cadet
- Junior Dame
- Junior Homme
- Senior Dame
- Master 1 Homme
- Master 2 Homme
- Tandem
- Senior
- Espoir

17 - CEREMONIES PROTOCOLAIRES

La participation des concurrents aux cérémonies protocolaires est obligatoire. En cas d'absence, le compétiteur sera considéré comme mis hors course et privé de son titre, des sanctions sportives pourront être données par les commissaires.

Le président du collège des commissaires est seul juge pour apprécier les cas de force majeure.

Les coureurs se présentent au podiums en tenue de course, sans casquette, sans bandeau, sans lunettes. Aucune publicité ne sera autorisée sur le maillot de Champion d'Ile de France lors du protocole.

Les récompenses et bouquets seront fournis par l'organisation qui devra prévoir un bouquet au vainqueur de chaque catégorie ,1 coupe et 2 médailles pour les 3 premiers de chaque catégorie.

Les médailles pourront être remplacées par des coupes.

Les 2 commissaires désignés par le comité de l'Ile de France veilleront à la remise des maillots qui pourra être effectuée par des personnalités.

Tout détail non précisé sera réglé par le jury des commissaires.

18 - RECLAMATIONS

- 18 . 1 Les réclamations concernant le déroulement de l'épreuve ou les comportements des autres concurrents doivent être déposées par écrit et signées du coureur dans un délai de 30 mn après son arrivée.
- 18 . 2 Les réclamations concernant le classement doivent être déposées dans un délai de 30 mn après l'affichage des résultats.
- 18 . 3 Le collège de commissaires règle le différent immédiatement en se réunissant sur place. Tout concurrent mis en cause doit être entendu par le collège des commissaires.